DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SAINT-PIERRE

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1930 :
Vote d'une subvention à l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre de la Réunion (OSTL) pour le Centre Social et Socio-Culturel

ETAIENT PRESENTS :
MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, HOARAU Berthe Denise, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry.

REPRESENTE (S) :
MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), KHELIF David (par Madame HOARAU Denise), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :
MM. BALZANET Jonhy, PAPY Anne Marie, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.

Le Maire

COMMUNE DE SAINT-PIERRE REUNION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1930-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

David LORION

Affaire n°40/1930 : Vote d'une subvention à l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre de la Réunion (OSTL) pour le Centre Social et Socio-Culturel.

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre de la Réunion en outre de ses missions de soutien et d'accompagnement au monde associatif sportif, mène depuis ces dernières années des actions sociales en faveur de toute la population de la Commune de Saint-Pierre.

A cet effet et dans le cadre du développement social local, l'association s'est positionnée pour être labélisée en tant que Centre Social et Socio-Culturel (CSSC).

Pour ce faire, elle a initié des actions en direction des familles et des jeunes des quartiers de la Ravine Blanche, Bois d'Olives et de Pierrefonds. Elle propose donc en direction de ces habitants un ensemble d'interventions tant sur les domaines éducatifs que culturels.

Le Centre Social et Socio-Culturel est par définition un lieu de ressources proposant des activités coordonnées à finalité sociale et sociétale.

Aussi, elle est reconnue « Structure Information Jeunesse » depuis mars 2024. Cette distinction permet à l'association aujourd'hui de proposer un accompagnement auprès des jeunes aussi bien sur le plan éducatif que professionnel.

Cette année l'association au travers de son centre social a obtenu son agrément Espace de Vie Sociale (EVS) qui sera basé sur le quartier prioritaire de la politique de la ville à Bois d'Olives. Ce choix stratégique émerge d'un diagnostic social de territoire mené par le CSSC.

Ainsi pour fonctionner, l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre au travers de son Centre Social et Socio-Culturel (CSSC) a sollicité plusieurs partenaires financiers pour déployer et mener à bien ces actions, il s'agit en autre de la Caisse d'Allocations Familiales, des Bailleurs Sociaux de la Cité Educative, du Contrat de Ville et de la Commune.

A ce titre une subvention de 70 000 euros est sollicitée auprès de la Commune de Saint-Pierre.
De tout ce qui précède,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le vote d'une subvention de 70 000 euros à l'Office des Sports et du Temps Libre de Saint-Pierre de la Réunion.

- Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur le budget communal.

- D'APPROUVER la Convention d'Objectifs et de Moyens ci-annexée.

- DE L'AUTORISER, lui, ou l'un des adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

COMMUNE DE SAINT-PIERRE RÉUNION

David LORION

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1930-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025